

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2009

Le trois juillet deux mille neuf, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 29 juin 2009

TABLEAU DE PRESENCE				
<i>Fonctions</i>	<i>Noms</i>	<i>Présen t</i>	<i>Absen t</i>	<i>Représenté par</i>
Maire	LEROY Pascal	x		
Adjoint	DUCROS Alain		x	Pascal LEROY
	TAUPIN-GARDIN Patrick	x		
	DENIZO Hervé	x		
Conseillers municipaux	ARNOULD Jean	x		
	DANILOFF Michel		x	Stéphanie DANILOFF
	DANILOFF Stéphanie	x		
	DULIN Jean-Marc	x		
	LEFEBVRE Marianne		x	
	PALHEIRE Gaëlle	x		
	PIFFRET Jean-François	x		

⌘ ORDRE DU JOUR ⌘

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent
- Avenant au contrat GROUPAMA
- Adhésion au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)
- Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en cours de révision
- Questions diverses et informations

I – OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 50 par Monsieur le Maire.

- Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner Mademoiselle Gaëlle PALHEIRE comme secrétaire de séance.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 juin 2009.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

FINANCES

III – AVENANT AU CONTRAT GROUPAMA

Monsieur le Maire rappelle que ce point avait été retiré de l'ordre du jour du Conseil Municipal précédent pour cause de manque d'informations et donne la parole à l'Adjoint chargé des finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN.

Celui-ci donne lecture d'un courrier de GROUPAMA concernant la proposition d'un avenant pour la mise en conformité du contrat d'assurance VILLASSUR.

Cet avenant a pour objet :

- 1) de se mettre en conformité avec les dispositions de l'article 80 de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 relatif à l'assurance de la responsabilité civile, la définition du sinistre, l'étendue des garanties dans le temps, les modalités d'application des montants de garanties,
- 2) de fixer de nouveaux plafonds de garanties,
- 3) d'intégrer une exclusion relative à l'amiante et ses dérivés.

Après délibération, l'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant pour la mise en conformité de notre contrat d'assurance VILLASSUR

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

IV – ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel communal et donne la parole à l'Adjoint chargé des finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN pour développer les explications.

Celui-ci donne tout d'abord lecture de la loi n°2007-209 du 19/02/2007 et particulièrement des articles 70 et 71 portants respectivement sur les droits et obligations des fonctionnaires et sur les dépenses afférentes aux prestations sociales obligatoires pour les communes.

Il développe ensuite le règlement du C.N.A.S. fixant les différentes prestations, leurs conditions d'attribution et leurs montants respectifs.

Monsieur le Maire considère qu'il s'agit là d'un acte nécessaire offrant un vrai plus pour le personnel, dont le coût paraît tout à fait compatible avec les possibilités financières de la commune surtout en regard des multiples prestations offertes.

En conséquence, il propose à l'assemblée :

- 1) de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Comité National d'Actions Sociales à compter du 01 septembre 2009 ;
- 2) de verser une cotisation annuelle égale à 0.74 % de la masse salariale correspondant à 652,76€ par an avec application d'un minimum et un maximum par agent salarié fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du C.N.A.S. ;
- 3) de désigner Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN pour représenter la mairie à l'assemblée départementale annuelle du C.N.A.S..

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

URBANISME

V – ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS DE REVISION

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres de la commission du PLU pour leur implication dans ce dossier et pour l'assiduité dont ils ont fait preuve lors des très nombreuses réunions de travail.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Hervé DENIZO, Adjoint chargé de l'urbanisme et de l'environnement, et le remercie tout particulièrement pour l'ampleur du travail réalisé.

Celui-ci commence par présenter le bilan du temps consacré à bâtir ce projet de PLU depuis son lancement au 15 septembre 2006 par la précédente équipe municipale et retrace les dates clés du projet.

Il poursuit par l'énoncé des prochaines principales étapes :

- 3 mois pour la consultation des Personnes Publiques Associées (P.P.P.A.) ;
- 1 mois d'enquête publique ;
- rapport du commissaire enquêteur ;
- délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU.

Ces délais incompressibles conduisent au mieux à une approbation du PLU par le Conseil Municipal en décembre.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne doit y avoir aucune divulgation du dossier avant l'enquête publique.

Monsieur Hervé DENIZO rappelle les objectifs du P.A.D.D. et présente les pièces composant le dossier (rapport de présentation, règlement, plan de zonage, annexes) sur lesquelles s'articule le débat.

Monsieur le Maire réaffirme la nécessité de (re)créer un véritable cœur de village en aménageant une zone AU qui permettrait en outre de regrouper un certain nombre d'activités municipales et repenser les fonctionnalités de la mairie en minimisant les coûts inhérents aux mises en conformité comme par exemple l'accès aux P.M.R..

Monsieur Hervé DENIZO fait un tour de table pour demander si des précisions méritent d'être ajoutées à la présentation.

Considérant que le projet du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur :

- l'arrêt du présent projet de PLU ;
- de transmettre le dossier à Monsieur le sous-préfet de Torcy ;
- de soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées, aux membres associés, aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

ENTENDU l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prononce l'arrêt du projet de PLU en cours de révision.

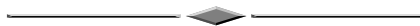
APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

XII – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Journée du patrimoine du 20 septembre 2009

Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion de cet événement, le descendant du châtelain de Carnetin nous fera l'honneur de sa présence. Il invite en conséquence la commission fête à mettre en place une cérémonie originale permettant de marquer cette venue.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30



<i>Emargements</i>			
Jean ARNOULD	Michel DANILOFF <i>ABSENT</i>	Stéphanie DANILOFF	Hervé DENIZO
Alain DUCROS <i>ABSENT</i>	Jean-Marc DULIN	Marianne LEFEBVRE <i>ABSENT</i>	Pascal LEROY
Gaëlle PALHEIRE	Jean-François PIFFRET	Patrick TAUPIN-GARDIN	